

Saint-Pierre-de-Broughton, le 11 février 2020

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
140, Grande Allée Est
Bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

OBJET : Lettre dans le cadre de l'audience publique portant sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés

Madame,
Monsieur,

La présente vous est acheminée dans le cadre de l'audience publique portant sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés.

D'abord, le Syndicat de l'UPA des Appalaches voit d'un bon œil la réalisation d'un état des connaissances scientifiques sur les répercussions de l'amiante et de ses résidus, en particulier sur la santé humaine. Cela permettra de faire la lumière sur un enjeu sociétal qui a marqué notre région. La crainte reliée à l'exposition à l'amiante s'est rapidement répandue au Québec, alors que le manque d'informations ne permettait pas un jugement éclairé sur la question. Nous espérons que cette analyse contribuera à faire ressortir les faits sur les réelles répercussions que peuvent avoir ces minéraux et à démystifier les appréhensions qui entourent les risques liés à l'amiante. Le Syndicat ne s'oppose pas non plus à un possible projet de valorisation des résidus issus de l'industrie minière, cela n'entraînant aucune conséquence directe sur la production agricole et pouvant être fort positif pour le développement économique de certaines communautés.

Nous souhaitons toutefois faire part au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* de certains éléments qu'il sera primordial de considérer pour éviter des conséquences négatives sur les milieux concernés. En effet, l'historique du secteur agroalimentaire de la MRC des Appalaches, autrefois nommée MRC de l'Amiante, permet de soulever des enjeux vécus par ce milieu où l'industrie minière était autrefois prédominante.

.../2



À partir des années 2000, le consommateur québécois a développé un plus grand souci pour la qualité des produits agroalimentaires qu'il se procure et leur provenance. En effet, cette période fut marquée par l'augmentation des connaissances sur le système agroalimentaire industrialisé et mondialisé et par une prise de conscience de la société québécoise sur la nécessité de s'alimenter sainement et localement. Par conséquent, la consommation de produits alimentaires issus du Québec, de la région ou de la communauté où habite le consommateur est devenue une tendance qui perdure et s'intensifie au fil du temps. L'association du produit avec le territoire a donc pris une place prépondérante dans la mise en marché agroalimentaire au Québec, les producteurs tâchant d'identifier leur produit à leur localité.

Ce n'est pas sans surprise que les producteurs agricoles et les transformateurs agroalimentaires des Appalaches ont éprouvé des difficultés à suivre cette tendance de mise en marché. Associer leurs produits à leur territoire régional, alors appelé la MRC de l'Amiante, n'était pas judicieux. En effet, l'amiante avait alors très mauvaise presse, ses conséquences sur la santé humaine inquiétant la population. Plusieurs producteurs agroalimentaires ont, à l'époque, manifesté leurs inquiétudes face à cette image négative. C'est d'ailleurs leur volonté de créer une identité représentative de leurs produits de qualité qui a mené à la création, vers l'an 2008, de l'appellation « Le goût de chez nous ! Produits des Appalaches ». La MRC de l'Amiante, constatant une vulnérabilité démographique et économique, a également décidé de suivre cette voie en devenant la « MRC des Appalaches ».

Par ailleurs, la progression de l'agriculture dans les Appalaches fut considérable au cours des dernières années, alors que les revenus annuels totaux de ce secteur d'activités sont passés de 101 687 608 \$ en 2014 à 118 569 442 \$ en 2018¹. L'acériculture est la production la plus importante en termes de nombre de producteurs, alors que celui-ci a crû de près de 10 % de 2004 à 2014. Cette production entraîne des revenus dépassant les 21 M\$. La MRC des Appalaches se classe d'ailleurs au premier rang de la production acéricole dans la Chaudière-Appalaches².

En outre, le Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches, adopté en 2015, poursuit des objectifs visant la propulsion du secteur agroalimentaire régional. Par exemple, le plan d'action vise notamment à :

- accompagner les entreprises dans leurs nouvelles productions ou nouveaux produits de transformation ;
- développer des créneaux porteurs, adaptés au territoire de la MRC ;
- assurer la reconnaissance, la mise en marché et la consommation des produits locaux.

¹ MAPAQ, 2018 (Annexe).

² PDZA de la MRC des Appalaches, 2015.



Un incubateur d'entreprises agricoles a même vu le jour en 2017 afin de faire de la MRC des Appalaches une place de choix pour la relève agricole et encourager de nouveaux producteurs à s'établir dans la région.

Dans ce contexte, le Syndicat de l'UPA des Appalaches, représentant les producteurs agricoles de son territoire, souhaite éviter qu'une nouvelle image négative soit projetée sur la MRC des Appalaches. Les nombreux efforts concertés de développement et de mise en valeur du secteur agroalimentaire appalachien réalisés au cours de la dernière décennie ne doivent pas être vains. Ainsi, dans l'optique d'un éventuel projet de valorisation des produits miniers, le Syndicat appelle à la vigilance et à la définition de normes permettant d'éviter toute filiation entre l'exploitation des résidus amiantés et les autres secteurs d'activités locaux, que ce soit pour les activités industrielles ou agroalimentaires dans la MRC des Appalaches ou ailleurs sur le territoire québécois.



Bertrand Gagné, président
Syndicat de l'UPA des Appalaches

